



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 9 juillet 2026

### **Foncière d'avenir en Gironde : le comité de pilotage valide les priorités d'actions et les suites à donner à l'appel à manifestation d'intérêt**

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, Jean-Pierre RAYNAUD, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'Agriculture, de la transition agro-écologique, de la forêt, de la mer et de la montagne, et Lydia HÉRAUD, conseillère régionale, ont présidé ce jeudi 9 juillet 2026 le deuxième comité de pilotage du dispositif d'intervention foncière pour restructurer le vignoble en Gironde en présence des professionnels du secteur.

La Foncière d'avenir en Gironde, dispositif expérimental impulsé par l'État et la Région en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, les chambres consulaires, les banques partenaires et les collectivités territoriales, vise à répondre aux enjeux actuels de la filière viticole girondine, en redonnant des perspectives aux viticulteurs et en favorisant l'émergence de projets de diversification agricole, individuels ou collectifs. Il s'inscrit également dans une démarche plus large de restructuration du vignoble, de lutte contre les friches et d'accompagnement des transitions économiques et environnementales.

Le comité de pilotage a analysé les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt ouvert du 06 mai 2026 au 07 juin 2026 qui a abouti au dépôt de 430 dossiers représentant une surface d'environ **4 400 ha répartie en plus de 6 500 parcelles sur l'ensemble du vignoble départemental** :

- 65 % des déclarants sont des propriétaires exploitants et les raisons principales de l'inscription à l'AMI sont le départ à la retraite, la réduction d'activité et la cessation d'activité hors départ à la retraite.
- les cultures déclarées sont des terres issues d'arrachage (1 822 ha), des vignes en production (1 204 ha) , des terres en multiculture (401 ha), des vignes engagées dans l'arrachage en 2026 (401 ha), des terres-prés-jachères (394 ha), des forêts (74 ha), de l'arboriculture (13ha) et 53 ha non renseignés.
- 37 exploitants ont déclaré vouloir céder des stocks de vin à distiller pour un volume de 16 329 hl.

Le comité de pilotage a défini les **priorités d'actions suivantes** pour orienter les négociations de la SAFER afin d'engager le travail concret d'analyse :

→ Dès à présent, deux critères de priorisation ont été validés : **la nature des terres** (parcelles arrachées ou engagées dans l'arrachage en 2026 et friches viticoles), et **le statut de propriétaire exploitant**, cibles du dispositif.

→ Dans un deuxième temps, deux critères de priorisation seront étudiés par le comité d'engagement de la Foncière suite aux négociations de la SAFER et préalablement aux décisions d'acquisitions : **potentiel de diversification agricole des terres** et **contribution au désendettement de l'exploitation**.

**Sur la base de ces priorités d'actions la SAFER Nouvelle-Aquitaine va engager dès maintenant les prises de contact avec les vendeurs et procéder à l'expertise des biens.**

Au cours de ce comité de pilotage « **le protocole d'accord en vue de la création de la Foncière** » a été signé par l'ensemble des futurs actionnaires : État, Région Nouvelle-Aquitaine, chambre d'agriculture de la Gironde, chambre de commerce et d'industrie Bordeaux-Gironde, crédit agricole d'Aquitaine, banque populaire Aquitaine centre atlantique, crédit mutuel du sud-ouest et caisse d'épargne Aquitaine-Poitou-Charentes, ainsi que la SAFER, opérateur foncier du dispositif.

**L'objectif poursuivi est la création de la Foncière au cours de l'automne 2026, ce qui permettra à l'EPF Nouvelle-Aquitaine de procéder aux premiers achats de foncier avant la fin de l'année, avec une garantie de bonne fin de la Foncière pendant cette phase d'amorçage du dispositif.**

Le prochain comité de pilotage de la Foncière d'avenir en Gironde se tiendra à **l'automne 2026 pour valider les statuts de la foncière et faire le point sur les travaux de la SAFER en vue des premières acquisitions de foncier.**

**Un second appel à manifestation d'intérêt sera lancé dans quelques mois en fonction de l'avancée du dispositif.**



Photo Crédit : Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine